



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB - 03.06.2020

**Numéro de publication:** BH07-0000001629

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Décision en vertu de l'art. 153 ORC, MJM Marketing S.A.

MJM Marketing S.A.  
CHE-106.462.428  
rue des Fontaines 2  
2087 Cornaux NE

désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 03.07.2020

### Contexte:

Suite à la sommation intervenue le 17.04.2020 dans la Feuille officielle suisse du commerce, laquelle est restée sans suite, le registre du commerce décide:

### Point de contact:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, en application de l'article 165 alinéa 4 ORC.

### Décision:

1. L'adresse rue des Fontaines 2, 2087 Cornaux, est radiée;
2. la société est dissoute;
3. sa raison sociale devient MJM Marketing S.A. en liquidation;
4. Winkler Hugo, président, et Arena Massimiliano, tous deux membres du conseil d'administration, sont désignés liquidateurs; ils continuent de signer individuellement;
5. les émoluments et débours s'élèvent à CHF 371, y compris un émoluments de CHF 100 lié à la sommation du 17.04.2020.

### Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel  
Place des Halles 8  
2000 Neuchâtel

### Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la